



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

« LES AUTORITÉS CANADIENNES DOIVENT RAPATRIER ABOUSFIAN ABDELRAZIK »

– Paul Crête

Ottawa, mardi 31 mars 2009 – Le porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères et député de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup, **Paul Crête**, a dénoncé, lors d'une conférence de presse des partis d'opposition, la volte-face des autorités canadiennes, qui refusent de rapatrier Abousfian Abdelrazik, ce ressortissant canadien coincé au Soudan.

Alors qu'il se rendait au Soudan pour visiter sa mère malade, monsieur Abdelrazik a été arrêté par les autorités soudanaises pour des liens présumés avec des groupes terroristes. Il a par la suite été relâché, mais vit à l'ambassade du Canada au Soudan, de peur de se faire arrêter et torturer de nouveau. En dépit du fait que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) aient blanchi monsieur Abdelrazik des accusations qui pesaient contre lui, son nom figure encore sur la liste des interdictions de vol des Nations Unies. Le gouvernement canadien s'appuie sur cette liste pour empêcher son retour au Canada.

« Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, multiplie les obstacles au rapatriement d'Abousfian Abdelrazik. Pourtant, son prédécesseur avait demandé à ce que le nom de monsieur Abdelrazik soit retiré de la liste des voyageurs interdits de vol après que la GRC et le SCRS l'eurent disculpé de toute accusation. Aujourd'hui, le ministre lui refuse un passeport d'urgence qui lui permettrait d'entrer au Canada. Comment le ministre peut-il expliquer ce changement de position? » a déclaré **Paul Crête**.

« C'est totalement absurde! Le ministre Cannon demande à monsieur Abdelrazik de faire retirer son nom de la liste de l'ONU s'il veut revenir au Canada. Or, la résolution 1390 du Conseil de sécurité des Nations Unies stipule qu'un État ne peut refuser l'entrée sur son territoire à ses propres citoyens », a-t-il ajouté.

« Une fois de plus, le gouvernement conservateur verse dans l'arbitraire. Vraiment, ce gouvernement est insensible à la situation précaire de ses ressortissants. Il ne tient pas compte de la résolution des Nations Unies en refusant l'accès au pays à l'un de ses propres citoyens. Le Bloc Québécois entend donc presser le gouvernement conservateur de faire amende honorable et d'autoriser le retour de monsieur Abdelrazik dans les meilleurs délais », a conclu **Paul Crête**.

– 30 –

Renseignements : Nicolas Brisson, attaché de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 294-2066
www.blocquebecois.org